

Le Parlement est chargé de faire « des lois pour assurer la paix, l'ordre et une saine gestion publique » au Canada. Les accords commerciaux internationaux auxquels le Canada adhère favorisent des relations pacifiques et stables avec nos partenaires, imposent une certaine discipline à notre économie et renferment des règles qui régissent les échanges commerciaux. Il incombe aux parlementaires d'être au fait des grands enjeux des relations commerciales internationales et d'y apporter leur contribution. Le gouvernement encourage le Parlement à jouer ce rôle et fait bon accueil aux avis de tous les parlementaires.



Agriculture et agroalimentaire (recommandations 12 à 16)

Le gouvernement du Canada est déterminé à assurer la compétitivité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il souhaite avant tout aider ce secteur à maximiser son apport à la réalisation des objectifs économiques et environnementaux du Canada et à garantir un approvisionnement alimentaire sûr et de haute qualité. Cela signifie qu'il doit maintenir des assises solides pour ce secteur et pour les régions rurales. La participation du Canada à l'OMC est une partie intégrante des efforts déployés par le gouvernement pour sauvegarder les intérêts du secteur agricole et agroalimentaire.

Le 19 août 1999, le gouvernement a annoncé la position que le Canada adoptera au début des négociations sur l'agriculture. Le Canada souhaite que les subventions à l'exportation soient éliminées le plus rapidement possible et que les mesures nationales de soutien qui ont des effets de distorsion sur la production et sur le commerce soient réduites au maximum. Plus précisément, le Canada cherche à obtenir que soit fixée une limite générale sur toutes les formes de soutien national et que l'accès aux marchés de tous les produits agricoles et alimentaires soit sensiblement amélioré. Le Canada est résolu à maintenir en place des régimes de commercialisation bien ordonnés, comme la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé. Le Canada cherchera à obtenir que soit mis sur pied un groupe de travail sur la biotechnologie qui sera chargé de déterminer si les règles actuelles de l'OMC dans ce domaine sont adéquates.

En plus d'accueillir les prochaines négociations avec empressement, le Canada appuie la recommandation 12, suivant laquelle il importe que les